



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**ARRÊTÉ**

**portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Sainte-Croix,  
à Le Conquet (Finistère)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 juillet 2009 portant nomination de Monsieur Michel Cadot, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de Bretagne entendue en sa séance du 26 mars 2013 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'église Sainte-Croix présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en ce qu'elle témoigne de la production néogothique de l'architecte Joseph Bigot et possède des verrières anciennes et contemporaines de qualité,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Est inscrite au titre des monuments historiques, l'église Sainte-Croix en totalité, figurant au cadastre de la commune de Le Conquet (Finistère), section AB, parcelle n° 307, de contenance 16a 91ca, appartenant à la commune de Le Conquet, Siren 212 900 401, depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3 :** La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département, le maire de la commune propriétaire, intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le - 3 JUL. 2013

Le Préfet de région

Michel CADOT